



Département des Alpes de Haute Provence
Commune de PUIMICHEL

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 85 - AOÛT 2023

I. CONSEIL MUNICIPAL

Ada KNOL a donné sa démission du Conseil Municipal le 2 Août.

Le tableau du Conseil est maintenant constitué de 10 élus :

Claudie DECONIHOUT	Maire
François ROME	Premier Adjoint
Yvon MOGIS	Deuxième Adjoint
Cécile LAUGIER	Troisième Adjoint
Pierre BONNAFOUX	Conseiller
Jean-Marie ANGELVIN	Conseiller
Luc PLAUCHUD	Conseiller
Martin FEIGNEUX	Conseiller
Laure CORVAISIER	Conseillère
Charles CAUMARTIN	Conseiller

II. BAR, RESTAURANT, EPICERIE

De nombreux candidats ont répondu à l'appel à candidature, une commission municipale va étudier les dossiers afin de sélectionner les futurs gérants de notre commerce local.

III. TRAVAUX et AMENAGEMENTS

❖ *Ailes du Moulin*

La subvention FODAC (Fonds Départemental d'Appui aux Communes) a été acceptée pour procéder à la mise en place des ailes du moulin à vent sur les aires. Elle s'élève à 11 751 € soit 26,07% du devis initial.

Une autre subvention (FRAT) est demandée à la Région.

Ce projet se réalisera en étroite collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Cet organisme départemental géré par des bénévoles organise la souscription publique permettant d'alléger l'autofinancement communal. Les donateurs bénéficient d'une réduction de l'impôt de 66% du montant du don. (Un don de 100€ vous fait bénéficier de 66€ de crédit d'impôt).

❖ *Lotissement Saint-Laurent*

De nombreuses difficultés ont retardé les travaux d'aménagement du lotissement.

Après une pause de congés d'été, les travaux reprennent. Les terrains seront prêts à construire début octobre.

❖ *Chemins communaux*

En raison des violents orages survenus ce printemps, notre voirie a subi d'importants dégâts, nécessitant ainsi la mise en œuvre de travaux de réfection. C'est la société Eiffage qui est chargée

de réhabiliter le Chemin des Clos à partir du lundi 11/09/2023. La circulation sera règlementée sous forme d'alternat jusqu'au 30/09/2023.

Les engins tels que les bulldozers et les niveleuses seront mobilisés pour rendre praticables les chemins en terre, sévèrement endommagés par les intempéries du mois de juin.

IV. ANIMATIONS

Les fêtes estivales organisées par le Comité des fêtes et l'Abri de Puimichel ont remporté un vif succès et ont permis de se retrouver pour de bons moments de convivialité sur la place publique. Nous adressons nos plus sincères félicitations et un grand remerciement à ces associations qui ont œuvré pour la vie de notre village.

Prochaines animations sur notre village :

- ❖ **10 Septembre** à partir de 13h30. Course cycliste : « MONTEE CONTRE LA MONTRE MALIJAI / PUIMICHEL ».
- ❖ **17 Septembre** de 9h à 18h TEAM RALLYE PASSION de Malijai ; la circulation de tout véhicule est interdite sur le RD 12.
- ❖ **23 Septembre** : SOUVENIR Daniel BLANC : Pétanque doublette 2J x 3B organisée par l'association « ABRI » et le Comité des Fêtes de PUIMICHEL.

V. INCIVILITES

Le panier de basket qui s'était « volatilisé » a été remplacé, cependant, une jardinière a été endommagée dans la Grande Rue, et l'interrupteur permettant d'éclairer le terrain de boules a été vandalisé à deux reprises. Nous vous prions de bien vouloir respecter ces équipements qui ont été installés pour le bien-être des habitants de Puimichel.

VI. RENTREE SCOLAIRE

Les trois écoles du Val de Rancure organisées en RPI accueillent 38 élèves.

- ✓ 11 en maternelle à l'école du SIVU au Castellet, accueillis par Laure Corvaisier.
- ✓ Chrystelle Supper prend en charge l'éducation scolaire des 13 enfants de CP, CE1, CE2 à l'école de Puimichel
Mariia Kunytska remplace Claudine Fournel à la garderie.
- ✓ A Entrevennes, Floriane Mariaud étant en congé de maternité est remplacée en ce début d'année scolaire par Adeline Jaofeno pour recevoir les 14 grands de CM1 et CM2

Nous leur souhaitons une bonne année scolaire.

Pour rappel, le SIVU gère le ménage dans les trois écoles, l'accueil, la garderie, le transport et la cantine scolaire.

VII. TRÉSORERIE

La trésorerie des Mées est fermée depuis le 31 Août, les finances de la Commune sont maintenant gérées par le **Service de Gestion Comptable** de Forcalquier

VIII. TAXES COMMUNALES

La taxe d'habitation est supprimée sur les résidences principales, mais est maintenue pour les résidences secondaires (THs : 6,46).

L'augmentation de 7,1 % de la taxe foncière, applicable cet automne, est imposée par la loi de finances 2023 (Etat) à la suite de la revalorisation des valeurs locatives.

Il faut préciser que cette augmentation n'est pas due au relèvement du taux communal qui est inchangé

depuis des années (TFbati : 38,20).

IX. DLVAgglo

✓ **Démission du Président**

Élu en juillet 2020, Jean-Christophe Pétrigny, Président de DLVAgglo, a annoncé aux élus du conseil communautaire le mardi 4 juillet 2023, sa volonté de présenter sa démission, pour des raisons de santé.

Pendant l'intérim, c'est le premier vice-président de DLVAgglo, Pascal Antiq, qui administre les affaires courantes de l'Agglomération et qui a la charge de convoquer et d'organiser un conseil communautaire extraordinaire.

Le conseil communautaire, composé des 60 élus des 25 villes et villages de l'Agglomération, se réunit le 12 Septembre, sous la présidence du doyen des élus, et procédera à l'élection du nouveau président. Une fois élu, le nouveau président procédera à l'élection des vice-présidents et conseillers communautaires délégués. Il est à noter que cette élection se faisant au suffrage indirect, seuls les conseillers communautaires sont amenés à voter pour élire le Président de DLVAgglo.

✓ **Eau et Assainissement**

En ce début septembre, le débit de la source St-Firmin à Puimichel est insuffisant pour assurer les besoins, l'interconnexion depuis Oraison / Le Castellet est mobilisée.

✓ **Ordures ménagères, tri et encombrants**

DLVAgglo souhaite rendre accessible et faciliter le tri à tous les résidents de son territoire. Pour ce faire, un travail collaboratif de recherche de nouveaux points est nécessaire entre la commune et le service gestion des déchets, pour développer le nombre de PAV dans un 1^{er} temps.

Dans un 2nd temps il est demandé à la commune de réfléchir sur un éventuel passage en « Tout Point d'Apport **Volontaire** - **Tous flux** ». Ce mode opératoire, déjà pratiqué dans d'autres territoires, consiste à regrouper sur des points identifiés et pertinents, tous les types de déchets en colonnes aériennes :

- Ordures ménagères (actuellement en bac)
- Emballages
- Papier
- Verre

Une fois ces PAV tous flux installés, tous les bacs à ordures ménagères roulants seront retirés. Bon nombre de territoires ont déployé ce dispositif qui a permis :

- De rationaliser la collecte en milieu rural en regroupant les flux sur un même point de collecte : Ordures ménagères, emballages, papier et verre en colonnes aériennes
- D'inciter au tri par le passage par la proximité des colonnes de recyclables par rapport aux ordures ménagères résiduelles (OMR)
- D'augmenter le nombre de colonnes destinées aux flux recyclables
- De réaliser des gains économiques et environnementaux en réduisant les impacts de CO2
- D'augmenter les quantités collectées séparément (emballages, papier et verre)
- D'éviter aux camions bennes de circuler dans les ruelles des centres et les nuisances sonores liées.

Dans un 3^{ème} temps, tous les ménages devraient disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette

disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif.

Cette configuration s'organise en étroite collaboration avec la commune ; elle s'accompagne d'un volet de concertation avec la population et d'une communication spécifique pour la mise en place. Elle n'interviendra pas en 2023 mais pourra être étudiée et budgétisée sur les prochaines années.

Rappel : la déchetterie du Castellet vous accueille le mardi de 9h à 12h, le vendredi de 13h à 16h et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h. Une inscription au préalable est nécessaire sur le site internet de DLVAgglo pour créer votre « Pass déchetterie ».

✓ **Mobilité**

La Commune de Puimichel est dans l'obligation de se séparer du car, par conséquent, le service de transport en commun pour le marché d'Oraison du mardi matin n'existe plus.

DLVAgglo souhaite développer une solution de co-voiturage début 2024 qui permettra de mettre en relation des conducteurs qui voyagent avec des places libres pour des passagers recherchant un trajet.

X. CREATION DE L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE « CULTURE DU CŒUR »

Cette association basée à Puimichel est présidée par Mme Édith Chouraqui-Yves. Enguerran Deraedt travaille à temps partiel pour cette association en tant que chargé de développement depuis mars et passera à temps plein en septembre. Les locaux sont situés à Oraison, rue Charles Dol, mis gracieusement à disposition par la municipalité. Ce dernier travaille également pour l'association de cinéma itinérant "Cinéma de Pays" et pourrait faciliter des événements cinématographiques pour le village.

L'association "Cultures du Cœur" lutte contre l'exclusion en promouvant l'égal accès de tous à la culture. En collaboration avec des structures sociales et culturelles, elle facilite l'accès gratuit aux spectacles et pratiques culturelles du département pour les personnes et familles en précarité sociale, financière ou physique. L'association collabore avec diverses entités sociales telles que les Centres Communaux d'Action Sociale, les foyers pour enfants, les structures handicap, etc.

Des partenariats ont été établis avec des structures culturelles du département pour offrir des invitations à ce public exclu de la culture. Ces places sont mises en ligne et réservables sur le site de l'association www.culturesducoeur.org. Cependant, l'objectif ne se limite pas à la billetterie solidaire : "Cultures du Cœur" encourage la création de projets avec ses partenaires, des ateliers artistiques amateurs et la collaboration entre acteurs sociaux et culturels.

XI. ETAT CIVIL

Naissances :

- ✓ Iris, fille de Naïma Sidhoum et de Anthony Atou, petite fille de Marjorie Cailliau
- ✓ Emma, fille de Maryon Bonnafoux et Maxime Nantes, petite fille d'Éric Bonnafoux.
- ✓ Giovanna, fille de Julien et Christelle Mogis, petite fille d'Yvon et Evelyne

Vous retrouverez toutes ces informations sur :

<https://www.puimichel.fr/>